



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Originaux des documents à présenter, copies à fournir

PERSONNES MAJEURES

1 PRÉ-DEMANDE EN LIGNE

Réalisez votre pré-demande sur ants.gouv.fr à imprimer et à apporter lors du RDV.

2 PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE LA VILLE

Prenez rendez-vous sur villedebuc.fr, dans la rubrique "Mes démarches" > "État-civil"

3 SE MUNIR DES DOCUMENTS SUIVANTS

TÈRE DEMANDE

Passeport, original et photocopie.

Vous ne possédez ni carte d'identité, ni passeport en cours de validité ou périmés depuis - de 5 ans ou différences d'état civil entre passeport et la CNI

Acte de naissance original, (copie intégrale ou extrait avec filiation) de - de 3 mois.

La pré-demande, datant de - de 6 mois

1 photo d'identité couleur, récentes (- de 6 mois) et identiques, de face, tête nue, front, oreilles et cou dégagés, éviter les lunettes, ne pas sourire, sur fond neutre (bleu ou gris) et **qui n'apparaît pas sur un ancien titre**.

Justificatif de domicile, de - de 3 mois (original et photocopie) à vos noms (ou au nom martial) et prénom (*facture d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile, quittance de loyer non manuscrite, assurance habitation*). **Même si l'adresse a été vérifiée via l'ANTS.**

Pour les personnes hébergées

Attestation sur l'honneur de l'hébergeant.

Justificatif de domicile de l'hébergeant de - de 3 mois.

Pièce d'identité de l'hébergeant (original et photocopie).

EN CAS DE PERTE OU DE VOL

Déclaration de perte ou de vol, déclaration de perte à remplir en Mairie au moment du dépôt de dossier ou déclaration établie par le commissariat de police ou la gendarmerie ou sur le site ANTS au moment de la pré-demande + autre document officiel avec photo.

Timbre fiscal de 25€, à acheter sur timbre.impots.gouv.fr.

CAS PARTICULIERS :

Inscription du nom martial sur la carte d'identité :

Acte de naissance ou **acte de mariage** de - de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation).

Pour les personnes divorcées :

Décision de justice ou **attestation de l'ex-époux** (signature légalisée) autorisant l'usage du nom martial.

Pour les personnes veuves :

Copie intégrale de l'acte de décès de l'époux en original (à demander à mairie du lieu de décès), pour pouvoir inscrire la mention veuve ou nom d'usage.

Pour les majeurs protégés :

Jugement de curatelle ou de tutelle (présence obligatoire du tuteur au dépôt et à la remise du titre).

Pièce d'identité du représentant légal.

1ère demande suite à l'acquisition de la nationalité française:

Certificat de nationalité française ou **décret de naturalisation**.

Acte de naissance délivré par le Service Central d'État civil (de - 3 mois).

Pièce d'identité (passeport étranger, permis de conduire sécurisé, récépissé de remise du titre de séjour avec photo).

4 RÉCUPÉRER SA NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ

En mairie, sans rendez-vous, sur les horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi : 8h30-12h / 13h-17h

Mardi : 13h-17h

Jeudi : 13h-20h

Vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Originaux des documents à présenter, copies à fournir

PERSONNES MINEURES

1 PRÉ-DEMANDE EN LIGNE

Réalisez votre pré-demande sur ants.gouv.fr à imprimer et à apporter lors du RDV.

2 PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE LA VILLE

Prenez rendez-vous sur villedebuc.fr, dans la rubrique "Mes démarches" > "État-civil"

3 SE MUNIR DES DOCUMENTS SUIVANTS Présence obligatoire de l'enfant au dépôt

TÈRE DEMANDE

Passeport, original et photocopie.

Vous ne possédez ni carte d'identité, ni passeport en cours de validité ou périmés depuis - de 5 ans ou une différence d'état civil entre passeport et la CNI

Acte de naissance original, (copie intégrale ou extrait avec filiation) de - de 3 mois.

La pré-demande, datant de - de 6 mois.

1 photo d'identité couleur récentes (- de 6 mois) et identiques, de face, tête nue, front, oreilles et cou dégagés, éviter les lunettes, ne pas sourire, sur fond neutre (bleu ou gris) et **qui n'apparaît pas sur un ancien titre**.

Justificatif de domicile, de - de 3 mois (original et photocopie) à vos noms (ou au nom martial) et prénom (*facture d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile, quittance de loyer non manuscrite, assurance habitation*). **Même si l'adresse a été vérifiée via l'ANTS.**

RENOUVELLEMENT

Ancienne carte d'identité, originale et photocopie recto-verso (format A4).

EN CAS DE PERTE OU DE VOL

Déclaration de perte ou de vol, déclaration de perte à remplir en Mairie au moment du dépôt de dossier ou déclaration établie par le commissariat de police ou la gendarmerie ou sur le site ANTS au moment de la pré-demande + autre document officiel avec photo.

Timbre fiscal de 25€, à acheter sur timbre.impots.gouv.fr.

CAS PARTICULIERS :

Si les parents sont divorcés :

Décision de justice ou convention de séparation relative à l'autorité parentale

En cas de résidence alternée :

Justificatif de domicile de l'autre parent Pièce d'identité (originale + photocopie)

Dans les cas d'exercice de l'autorité parentale par un tiers :

Jugement de curatelle ou de tutelle (présence obligatoire du tuteur au dépôt et à la remise du titre).

Pièce d'identité du tuteur ou décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale.

Pour ajouter un nom d'usage

Autorisation écrite de l'autre parent

Pièce d'identité (photocopie)

1ère demande pour un mineur né à l'étranger ou né en France de parents nés à l'étranger :

Certificat de nationalité française ou décret de naturalisation

Acte de naissance délivré par le Service Central d'État civil (de - 3 mois)

Pièce d'identité (passeport étranger, permis de conduire sécurisé, récépissé de remise du titre de séjour avec photo)

4 RÉCUPÉRER SA NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ

Présence facultative de l'enfant au retrait (-12 ans)

En mairie, sans rendez-vous, sur les horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi : 8h30-12h / 13h-17h

Mardi : 13h-17h

Jeudi : 13h-20h

Vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30